

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°10

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2):

Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.TREMBLAIS donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (1):

M.BEN EMBAREK

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Pascale MOREAU

OBJET : Fonds Social Européen (FSE) – Demande de subvention « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficultés dans le cadre d'un chantier d'insertion »

Dans le cadre de l'appel à projet de 2018 (programme Opérationnel Emploi FSE « Emploi Inclusion 2013-2020 ») porté par le Département de la Vienne, Grand Châtellerault peut prétendre à des subventions pour des actions d'accompagnement socioprofessionnel au sein de ses Ateliers Chantiers d'Insertion de Lencloître et Pleumartin. A cet effet, il est nécessaire de déposer un dossier de demande d'aide du Fonds Social Européen (FSE) au titre de l'année 2018.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur la demande de subvention ainsi que sur le plan de financement figurant ci-après.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la demande dématérialisée préparée sur mademarchefse.fr au titre de l'axe 3 « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » concernant les Ateliers Chantiers d'Insertion de Lencloître et Pleumartin,

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'action et le montant sollicité suivant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 18 juin 2018

n°10

page 2/2

DEPENSES 2018	Montant	%	RECETTES 2018	Montant	%
Personnel	215 848,47 €	100,00%	Fonds Social Européen	60 000,00 €	27,80%
			PDI Département	50 000,00 €	23,16%
			ASP CDDI Pleumartin / Chef d'équipe Espaces verts de septembre à décembre	3 920,46 €	1,82%
			ASP CDDI Pleumartin / Chef d'équipe Espaces verts janvier à octobre (PB)	12 131,56 €	5,62%
			ASP : CDDI Pleumartin / Chef d'équipe maraîchage	18 398,90 €	8,52%
			Modulation ASP	18 133,77 €	8,40%
			ASP aide aux postes	16 414,10 €	7,60%
			Autofinancement	36 849,68 €	17,07%
TOTAL	215 848,47 €	100,00%	TOTAL	215 848,47 €	100,00%

PDI: Plan Départemental d'Insertion

ASP: Agence de Service et de Paiement

CDDI: Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une aide du Fonds Social Européen de 60 000 €, pour l'année 2018, au titre des actions d'accompagnement socioprofessionnel au sein des Ateliers Chantiers d'Insertion de Lenclôtre et Pleumartin,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 20/06/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER